

Les rosières à Cannes

L'origine de l'institution des rosières et de leur couronnement est attribuée à saint Médard, évêque de Noyron et seigneur de Salancy (près de Noyron), en l'an 530. Une jeune fille vertueuse et sage se voyait décerner ce titre accompagné d'une couronne de roses ainsi qu'une récompense en bijou ou en argent. On appelait cette coutume la rosieral.

Par décret impérial de 1806, Napoléon ordonna aux villes de France ayant un revenu d'au moins 10 000 francs, de créer une dotation versée le jour du mariage d'une jeune fille vertueuse pour la récompenser. Il était spécifié que l'époux devait être un ancien militaire.

Le Conseil municipal de Cannes, prétextant les lourdes charges que la commune avait à supporter ne vota pas la dite dotation. Il s'en suivit une lettre du préfet invitant le maire à revenir sur ce vote et à faire le nécessaire au jour qu'il désirait mais au plus tôt. Car, pour le préfet, la ville de Cannes avait, depuis la création de l'octroi, un revenu qui dépassait la dite somme. Il invitait donc le maire à faire adopter ce projet.

Le Conseil municipal vota, le 15 octobre 1809, une dotation de 300 francs pour être remis à la rosière de l'année. Le compte trésorière établi par le sieur Michel Hibert, receveur spécial de la commune, en fit la mention.

Les 300 francs furent versés au sieur Prat Nicolas, le 3 décembre, pour son mariage. Nicolas Prat, fils d'Antoine Prat, pêcheur, et de Marie Massebeuf épousait la rosière Angélique Conte, fille de feu Antoine Conte, marin et de Suzanne Abbe.

L'année suivante, le 8 novembre 1810, le Conseil municipal choisissait comme rosière, Marie Gazan, fille de Charles Gazan et de Françoise Calvy. L'époux fut Joseph Aubin, fils de Raphaël Aubin et de Anne Flory. La dotation fut exceptionnellement fixée, cette année là, à 600 francs.

Ensuite, le 17 novembre 1811, la nouvelle élue, Anne Gazielle, (dont la beauté égale la sagesse), qui épousait Vincent Laty, ancien voltigeur de la Garde du Roi de Naples et réformé pour blessures.

En 1812, le Conseil eut le regret de constater l'absence de militaire en retraite susceptible d'être marié et ne put qu'exprimer son regret et la peine qu'il éprouvait à ne pouvoir solenniser ce jour mémorable !

En 1813, la rosière élue fut Anne Gazan, fille de Pierre-Joseph et de Marianne Hugues. Elle épousait Blaise Croiset. Cette famille habitait l'île Sainte-Marguerite. Elle fut la dernière rosière élue à Cannes. L'étoile de Napoléon pâissant, il ne sera plus procédé à cette élection.

no. 38.

Du long Décembre au dix huit leustreys, à neuf heures, des Quatres
 atides mariage de f. françois Blaize Croizet, age de trente trois
 ans, né à l'isle St. Marguerite, Département du var, le trois du mois de fevrie
 mil sept cent quatre vingt, militaire en retraite, domicilié à Lacour
 Département du var, fils marquis de f. Joseph, vivant militaire, domicilié
 à l'isle St. Marguerite, Département du var, et de f. me Elizabeth Gasset
 d'une part,
 et de f. me Anne Gazan, age de vingt deux ans, née à Lacour,
 Département du var, le premier du mois de septembre mil sept cent quatre
 vingt deux, domiciliée à Lacour, Département du var, fille unique de
 f. me Joseph, notaire, domicilié à Lacour, Département du var, et de
 f. me marianne hugues, d'autre part,
 les arts, publicitaires, sont les publications de presumer des mariage
 faits à Lacour, le vingt six et vingt huit novembre dernier, par, qui
 y ait eu aucun opposition, et le contrat, des arts, de f. me des pères &
 mères, ayants & ayants de futur époux et de la mère de la future, les
 et l'autre contractant, les premiers, voy; de tout lequel arts, il a été donné
 lecture par moi officier public, ainsi que de l'art. VI de l'art. IV de la
 loi du 23 ventose an 11, sur le mariage, conformément, les arts. 5 & de voir,
 respectifs des époux.
 les contractants ont déclaré, prendre sur mariage, l'un Anne Gazan,
 l'autre françois Blaize Croizet;
 la présence de f. me Antoine Violet, domicilié à Lacour, Département
 du var, propriétaire, age de soixante cinq ans;
 de f. me Jean Baptiste Vidal, domicilié à Lacour, Département du
 var, propriétaire, age de cinquante six ans;
 de f. me Joseph Cazy, domicilié à Lacour, Département du var,
 propriétaire, age de quarante quatre ans;
 et de f. me Blaize Rey, domicilié à Lacour, Département du var,
 propriétaire, age de quarante ans.
 après quoi moi, Jean françois Augustin Soulle, maire de Lacour,
 faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé ce
 nous de la loi que les dits, parties sont unis, au mariage. et a été
 dressé le présent acte dont lecture a été faite, et qui a été
 signé par moi par l'époux; l'épouse & par deux ont
 déclaré en faveur, de ce mariage.

Soulle
 Croizet
 Vidal
 Violet
 Cazy
 Rey
 Vidal
 Soulle
 Chambairon
 Als & arce

Vous en savez un peu plus sur cette tradition... Mais, ces demoiselles Gazan, élues rosières, je les ai retrouvées dans les ancêtres d'un dénommé Jean Blanc.